

PROCES VERBAL DE CONSEIL MUNICIPAL

La séance est ouverte à 18h30 sous la présidence de M. CLAMME Sébastien, maire de la Commune de LACHAMBRE, à la suite de la convocation en date du 13 janvier 2023 adressée à chaque Membre du Conseil Municipal.

MEMBRES ELUS : treize

EN EXERCICE : treize

PRESENTS A L'OUVERTURE DE LA SEANCE : dix, à savoir :

M. Sébastien CLAMME, Maire

Mme Murielle DORNINGER, Adjointe

M. Yannick LIPPOLIS, Franck WOLFER, Adjoints

Mmes Piera CHIGHINE, Anne-Claire REMY

M. Aurélien KHAM, Jérémie LEVY, Franck WISSON, Julien SARDO-VISCUGLIA

ABSENTS A L'OUVERTURE DE LA SEANCE, AYANT DONNE PROCURATION A DES MEMBRES PRESENTS :

trois, à savoir :

M. Sébastien SCHMITT procuration à M. Franck WOLFER

M. Pierre LANTONNOIS procuration à Mme Murielle DORNINGER

Mme Line MESSING procuration à M. Aurélien KHAM

ABSENTS EXCUSES N'AYANT PAS DONNE DE PROCURATION : zéro

ABSENTS NON EXCUSES : zéro

SECRETAIRE DE SEANCE : M. Yannick LIPPOLIS

ORDRE DU JOUR

Point 0 : Approbation du compte rendu du précédent Conseil Municipal du 27 octobre 2022

Point 1 : Projet de restauration du bon état écologique de la Nied allemande et du bassin versant du Langenbach (présentation M Behr)

Point 2 : Communauté d'Agglomération Saint-Avold Synergie (CASAS) – Rapport d'activités annuel 2021

Point 3 : SIEB - Rapport annuel 2021 sur le prix de l'eau et qualité du service public d'eau potable

Point 4 : Demande de subvention Cimetières (DETR)

Point 5 : Convention ORT (Opération de Revitalisation du Territoire multisites)

Point supplémentaire accepté par le Conseil Municipal :

Point 6 : Opposition fermeture de classe

Divers : Réception du Bilan annuel de l'eau en Moselle pour l'année 2021

Participation achat groupé : Radar pour gendarmerie

Repas des anciens / Panier garni

Point 01 : Projet de restauration du bon état écologique de la Nied allemande et du bassin versant du Langenbach :

Monsieur Gaël BEHR, Technicien de rivières à l'EPAGE des Eaux Vives des 3 Nied, expose :

L'EPAGE des Eaux Vives des 3 Nied mène depuis 2021, une étude visant à la définition d'un programme de travaux afin de reconquérir le bon état écologique de la Nied allemande et de son affluent le Langenbach. L'étude a été confiée au bureau d'étude FLUVIAL'IS, et suivie par le COPIL, composé des partenaires institutionnels de l'EPAGE et des représentants des communes.

Pour rappel, l'état des lieux a permis de mettre en évidence que la Nied allemande et le Langenbach évoluent dans un fond de vallée argileux remarquablement bien préservé compte tenu du passé militaire qu'a connu la région. Ainsi, le lit majeur est pour la totalité conservé en prairie avec une ripisylve quasi-continue et en bon état dans l'ensemble. Cette qualité paysagère et environnementale a été reconnue dans un classement ZNIEFF de type 1 « Vallée de la Nied allemande en amont de Folschviller ». Néanmoins, le constat pour le lit mineur est beaucoup plus préoccupant. Ainsi, les lits mineurs de ces cours d'eau sont impactés par de lourds travaux de rectification, des recalibrages et des seuils (au nombre de 31 et avec une hauteur de chute variant de 60 à 150cm) effectués entre les deux guerres.

L'impact de ces ouvrages-seuils sur l'état actuel de la Nied allemande et du Langenbach sont :

- * la banalisation des habitats aquatiques, entraînant la chute de ses capacités d'autoépuration
- * l'absence de fonctionnement hydromorphologique de la rivière indispensable au bon fonctionnement des cours d'eau
- * l'eutrophisation des eaux par accumulation de matières et de nutriments au sein de la succession de seuils
- * une évaporation des eaux préjudiciable aux débits d'étiage dans un contexte avéré de déficit hydrique pour le bassin de la Nied allemande
- * la rupture des continuités écologiques défavorable au maintien d'une population piscicole et à sa diversité génétique

En parallèle, les affluents du Langenbach qui formaient à l'époque un chevelu fin très sinueux, ont également subit des travaux de rectification et de curage dans un contexte agricole augmentant considérablement leur capacité hydraulique mais impactant de manière significative leur qualité physique. Ces travaux ont un impact défavorable sur l'écrêtement des crues et sur les capacités de résilience aux phénomènes d'assec de plus en plus récurrents ces dernières années.

Fort de ce constat, partagé par les membres du COPIL, et renforcé par l'absence de capacité de restauration naturelle des masses d'eau (liée à la nature géologique et aux faibles pentes) l'EPAGE souhaite mettre en œuvre un programme ambitieux de restauration du bon état écologique sur les 38km de cours d'eau.

Le bureau d'étude FLUVIAL'IS a présenté le 4 octobre 2022, au COPIL, le programme de mesures visant à l'atteinte des objectifs de bon état écologique. Il se compose des opérations suivantes :

- Réalisation d'échancrures au sein des ouvrages seuils, ou contournement par la réouverture de l'ancien lit
- La suppression partielle des merlons de curages (21 000m³), permettant la recharge du lit mineur et le resserrement du lit afin de ne pas impacter le régime actuel des crues
- Le renforcement et la création d'annexes hydrauliques visant à l'écrêtement des crues et à la diversification du lit majeur de la Nied allemande et du Langenbach

- Des opérations de diversifications des affluents non impactés par les ouvrages-seuils, par déblai remblai de berges et leurs végétalisations (arborées et arbustives)

Il est à noté qu'il n'est demandé aucune participation financière de la part des collectivités territoriales, ni de la part des riverains. Le financement est totalement porté par l'ÉPAGE et l'Agence de l'Eau Rhin Meuse.

Afin de conforter le projet de restauration mené par l'ÉPAGE, et permettre sa poursuite (arrêté préfectoral autorisant les travaux et leur mise en œuvre), il est demandé aux municipalités de se prononcer sur le projet :

- Dans sa globalité, notamment vis-à-vis du caractère d'intérêt général (bon état des masses d'eau, écrêtement des crues, atténuation des effets du changement climatique, renforcement du patrimoine environnemental,...)

POUR : 11

CONTRE : 0

ABSTENTION : 2

Le conseil municipal émet un avis **favorable** au projet de restauration du bon état écologique de la Nied allemande et du bassin versant du Langenbach

- Concernant l'implantation d'aménagement favorable au bon état écologique des masses sur le parcellaire en bien propre. (Voir documents annexes)

Le conseil municipal émet un avis **favorable** à l'ensemble des aménagements projetés au sein du parcellaire communal longeant la Nied allemande ou le Langenbach, et **autorise** le maire à signer la convention d'autorisation pour la réalisation des travaux entre l'ÉPAGE et la Municipalité

Le conseil municipal émet un avis **favorable** à ce que le parcellaire en bande le long de la Nied allemande ou du Langenbach, soit laissé libre de location agricole, afin de favoriser le développement naturel d'une ripisylve large et diversifiée.

Point 02 : Communauté d'Agglomération Saint-Avold Synergie – Rapport d'Activités annuel 2021

Le Maire informe que la Communauté d'Agglomération Saint-Avold synergie a adressé son rapport d'activités 2021, reçu en mairie le 21 novembre 2022.

Conformément à l'article L.5211-39 du Code Général des Collectivités Territoriales, « ce rapport fait l'objet d'une communication par le Maire au Conseil Municipal ».

Résumé d'informations :

En 2021, 8 conseils communautaires ont été réalisés, totalisant 163 points étudiés.

2 réunions de conférence des maires :

- mars 2021 (portant notamment sur le Plan Local d'Urbanisme Intercommunal, le sydeme et l'élaboration du Pacte Territorial de Relance et de Transition Écologique sur la rénovation des bâtiments thermiques et des projets énergétiques);
- novembre 2021 (débattant de l'harmonisation tarifaire en matière d'ordures ménagère)

Compétences obligatoires de la CASAS :

- Développement économique : inauguration du parc solaire à Diesen/Porcelette, inauguration de la première production industrielle en biochimie à Carling, inauguration du parc photovoltaïque de Morhange)
- Politique de la ville : nouveaux club, initiation box éducative, journée sportive et citoyenne, création d'une école de robotique, bus France services
- Commerce : programme Action Cœur de ville, programme Local de l'Habitat
- Transport et mobilité : renouvellement de la flotte de véhicules de transports collectifs, nouvelle billettique, installations de bornes de recharge rapide, aide pour les VAE, opérations de rénovation, aménagement d'une aire d'accueil des gens du voyage utilisée par 58 personnes du voyage en 2021
- Assainissement, Eau potable, Eaux pluviales et GEMAPI : eau potable pour 9 175 abonnés de Diesen, Porcelette et Saint-Avold en 2021, compétence assainissement déléguée au Syndicat Mixte Intercommunal d'Assainissement du Sud Bisten pour Diesen et Porcelette, travaux de mise en conformité de l'assainissement,
- Collecte et traitement des déchets ménagers : 13 727 tonnes de collecte Multiflux, 1 558 tonnes de verre, 285 tonnes d'encombrants et vente de 107 composteurs en 2021
- Tourisme : préservation des chauves-souris, préservation des milieux naturels, convention pour l'entretien des circuits pédestres, action « Paiement pour Services Environnementaux » aux agriculteurs pour services environnementaux rendus, développement d'un dispositif « Place au Local » favorisant les produits alimentaires locaux et le circuit court, soutien financier pour la création et gestion du Musée de la Mine

Compétence facultative :

- Gestion des équipements sportifs : Stade nautique (14 entités ont fréquenté la piscine en 2021, ainsi qu'un total de 59 classes scolaires)

Divers :

- Police municipale intercommunale :
3 agents sous l'autorité d'un responsable effectuent les missions de surveillance générale, En parallèle sur les communes de la CASAS, la police municipale intercommunale effectue les missions habituelles dévolues à la Police Municipale (respect des arrêtés municipaux, tranquillité publique, contrôles de vitesse, dépôts sauvages, manifestations sportives et culturelles...)
- Maison France Services :
Missions de renseignements administratifs, ayant reçu 5706 personnes en 2021 soit une augmentation de 88,56% par rapport à 2020, projet d'une seconde Maison France Services
- Finances :
Intercommunalité fortement impactée par la crise économique et sanitaire, réalisation d'un audit financier, en matière de fiscalité directe les taux en vigueur sont maintenus en 2021.

Le Conseil Municipal, a pris connaissance du rapport d'activités 2021 de la Communauté d'Agglomération Saint-Avold Synergie (CASAS),

- PREND ACTE du rapport d'activités 2021 de la CASAS.

Point 03 : SIEB - Rapport annuel 2021 sur le prix de l'eau et qualité du service public d'eau potable

Le décret n°95-635 du 6 mai 1995 fait obligation aux communes ou aux établissements publics de coopération intercommunale de présenter à leur assemblée délibérante respective un rapport annuel sur le prix et la qualité du service public de l'eau potable.

Le Maire informe que la Communauté d'Agglomération Saint-Avold synergie a adressé son rapport d'activités 2021, reçu en mairie le 10 novembre 2022. Ce rapport annuel comprend les indicateurs techniques et financiers.

Résumé d'informations :

Caractéristiques techniques :

- 8 communes desservies : Altviller, Barst, Cappel, Guenviller, Hoste, Lachambre, Macheren, Valmont
- 7300 habitants au 31/12/2021 soit 3382 abonnées (dont 397 sur la commune de Lachambre)
- Consommation moyenne par abonnés : 87,23m³/abonné au 31/12/2021 (contre 96,36m³ au 31/12/2020)
- Le service d'eau potable prélève 351 800m³ pour l'exercice 2021
- Volume d'eau vendu durant l'exercice 2021 : 295 004m³

Tarification de l'eau :

Tarifs applicables au 01/01/2021 et 01/01/2022 identiques :

Part de la collectivité	
Part fixe	51,48€ HT/an
Part proportionnelle (de 0 à 200m ³)	1,35€ HT/m ³
Part proportionnelle (au-delà de 200m ³)	1,13€ HT/m ³
Taxes et redevances	
Taux de TVA	5,5%
Prélèvement sur la ressource en eau	0,13€/m ³
Pollution domestique	0,35€/m ³

La facturation est effectuée avec une fréquence quadrimestrielle.

Volume facturé pour l'année 2021 : 309 062m³ / an (contre 319 331m³ / an en 2020).

Recettes globales de vente d'eau pour 2021 : 597 489€ (contre 617 518€ pour 2020).

Financement des investissements :

Montants financiers HT des travaux engagés pendant l'exercice budgétaire 2021 : 141 098€ (contre 68 820€ en 2020)

Encours de la dette au 31 décembre 2021 : 62 976 (contre 573 487 en 2020).

Qualité de l'eau :

Nombres de prélèvements réalisés pour 2021 : 16 (analyses de microbiologie et paramètres physico-chimiques) dont les valeurs sont fournies au service par l'Agence Régionale de la Santé

Localisation des principaux points de prélèvement :

Le SIEB dispose d'un moyen de production constitué de 2 forages en nappe profonde à Moulin Neuf.

Forage n°2 : profondeur : 236m Année de création : 1972 Débit : 82 m³/heure

Forage n°3 : profondeur : 225m Année de création : 1996 Débit : 70m³/heure

Ces eaux sont conformes aux normes européennes de potabilité tant au niveau bactériologique que chimique.

L'eau traitée est pompée vers les deux réservoirs de tête : Lachambre et Guenviller

Le réservoir de Lachambre alimente :

Départ 1 : Lachambre, Altviller, Holbach

Départ 2 : Chemin des Romains à Lachambre, Cité de Petit-Ebersviller

Départ 3 : Petit-Ebersviller, Moulin-Neuf, Macheren

Le Conseil Municipal, a pris connaissance du rapport annuel 2021 sur le prix de l'eau et qualité du service public d'eau potable du Syndicat Intercommunal des Eaux de Barst (SIEB),

- **PREND ACTE** du rapport annuel 2021 du SIEB.

Point 04 : Demande de subvention (DETR) – Travaux de cimetières de Lachambre et Holbach :

Compte-tenu du manque d'emplacements disponibles au sein des deux cimetières à Lachambre Village et à Holbach, et du soucis engendré pour l'obtention de concession que la mairie risque de ne bientôt plus être disposée à proposer à ses administrés,

La commune souhaite réaliser des travaux au sein de ses deux cimetières.

Descriptif du projet :

- Ajout de 3 cases funéraires individuelles au cimetière de l'église du village
- Ajout de 2 cases funéraires individuelles au cimetière de la chapelle de Holbach

Dans le cadre de ce projet de travaux, Mr le Maire informe avoir obtenu l'accord de la DETR de procéder à une demande de subvention auprès de leur service, (parallèlement à une première demande de subvention pour réfection de la rue de la Fresne).

Mr le Maire demande validation de la demande de subvention réalisée auprès de la DETR, afin d'inscrire au Budget Primitif 2023 les travaux de cimetière d'un montant de 4600.00€ HT, dont 20% sollicités soit 920.00€ HT de la DETR.

POUR : 10

CONTRE : 1

ABSTENTION : 2

Après avoir délibéré, **le Conseil Municipal**,

- **valide** la demande de subvention relative au projet de travaux de cimetières auprès de la DETR
- **accepte** d'inscrire les crédits nécessaires au budget primitif 2023
- **accepte** que Mr le Maire signe tout document se rapportant à la réalisation de ces travaux.

Point 05 : Convention ORT (Opération de Revitalisation du Territoire multisites)

Vu le projet de convention ORT multisites et ses annexes valant :

- Avenant de prolongation de la convention Action cœur de ville de Saint Avold 2023-2026
 - Convention Petite ville de demain de Morhange
- reçu par email en date du 22 novembre 2022.

Considérant que la signature de cette convention avec Mr le Préfet et les partenaires est programmée courant mars 2023,

Considérant qu'il est nécessaire aux communes de Lachambre, Valmont, Saint-Avold et Morhange de délibérer pour approuver cette convention entre le 15 décembre 2022 et le 30 janvier 2023 ;

Monsieur le Maire présente la convention d'Opération de Revitalisation du Territoire multisites, établie entre la communauté d'Agglomération Saint-Avold Synergie, les communes de Lachambre, Valmont, Saint-Avold, Morhange et d'autre part Mr le Préfet de la Moselle et l'Agence nationale de l'habitat ANAH ;

« Objet de la Convention :

La présente convention – cadre pluriannuelle d'opération de revitalisation de territoire multi -sites a pour objet de définir la stratégie territoriale de l'agglomération de Saint-Avold Synergie et de décrire les modalités de mise en œuvre de l'opération de revitalisation du territoire :

- dans les communes de Saint-Avold, Valmont et Lachambre dans la continuité du programme labellisé au niveau national « Action cœur de ville »,
- dans la commune de Morhange, dans la continuité du programme labellisé au niveau national «Petite ville de demain ».

La présente convention-cadre précise les ambitions retenues pour le territoire, son articulation avec le PTRTE, et l'ensemble des moyens d'accompagnement existants au profit des collectivités locales, entreprises et populations des territoires engagés.

La convention précise l'ensemble des engagements des différents partenaires pour la période du programme

2021-2026 : Etat, opérateurs, collectivités, secteur privé.

Cet engagement est actualisé par la présente convention-cadre valant convention d'Opération de Revitalisation du Territoire (ORT) au sens de l'article L. 303-2 du Code de la construction et de l'habitat. »

POUR : 2

CONTRE : 4

ABSTENTION : 7

Le conseil Municipal, après en avoir délibéré,

- **Désapprouve** la Convention d'Opération de Revitalisation du Territoire multisites (ORT)
- **N'autorise pas** Monsieur le Maire à signer la convention

Point 06 : Opposition fermeture de classe

Considérant le courrier reçu du Directeur académique, Directeur des services départementaux de l'Education Nationale de la Moselle en date du 12 décembre 2022

Dans le cadre de la préparation à la rentrée scolaire 2023-2024,

Monsieur le Maire indique que, la commune a été informée par les services de l'éducation nationale d'une évolution négative de la situation démographique du département.

Lors d'une réunion en mairie, en date du 04 janvier 2023, Mme Millot inspectrice de l'éducation nationale a informé qu'une fermeture de classe sur notre regroupement était fortement envisagée.

Altviller et Lachambre réalisent cependant des efforts considérables pour rendre le groupe scolaire attractif, et donnent systématiquement des avis défavorables aux demandes de dérogation scolaires afin de maintenir les effectifs des classes.

Cette éventuelle fermeture pourrait notamment mettre en péril le fonctionnement du périscolaire qui ne cesse de se développer.

D'autre part, une proposition arbitraire consisterait à fermer un poste sur la commune de Lachambre, sans qu'aucun motif n'y soit apporté, entraînant inéluctablement une répartition pédagogique hasardeuse sur l'ensemble du groupe scolaire.

POUR : 13

CONTRE : 0

ABSTENTION : 0

Considérant l'ensemble de ces motifs,

Le conseil Municipal, après en avoir délibéré, s'oppose à la fermeture d'une classe.